

à l'adresse de W. M. Simpson, S. J. Dawson et Pether, le tout accompagné d'un rapport de M. S. J. Dawson sur les Sauvages Saulteux et du lac Seul.

Son Excellence le gouverneur-général peut être assuré que je ferai tout en mon pouvoir pour aider les commissaires dans les négociations difficiles et importantes dont ils sont chargés.

J'avais précédemment reçu de M. Meredith une lettre pour M. Pether, que je lui ai fait parvenir par un sauvage des environs de Fort Francis, qui s'en retournait dans sa localité.

Le messager que j'avais envoyé hier avec des lettres aux Sauvages du lac des Bois, les informant de l'intention du gouvernement de passer traité avec eux et de ne pas venir ici, est revenu me dire que les Sauvages avaient été contents de recevoir ces lettres et qu'ils attendraient patiemment l'arrivée des commissaires.

J'ai l'honneur d'être, Monsieur,

Votre très-obéissant serviteur,

ADAMS G. ARCHIBALD.

A l'Honorable

Secrétaire d'Etat

pour les Provinces,

Ottawa.

FORT FRANCIS,

11 Juillet 1871.

MONSIEUR,—Nous avons l'honneur de vous informer que nous avons eu différentes entrevues avec la tribu des Saulteux des Sauvages Ojibbeways, au lac Shebandowan et ici.

En prévision des négociations qui allaient s'entamer avec eux, les sauvages s'étaient rassemblés en plus grand nombre qu'à l'ordinaire, et nous avons eu ainsi une bonne occasion de leur expliquer l'intention du Gouvernement d'obtenir la cession de leurs droits territoriaux. Ils rappellèrent des promesses qui leur auraient été faites autrefois pour obtenir de passer sur leur territoire, promesses que nous avons consenti de remplir jusqu'à un certain point en leur donnant en présents des provisions et vêtements. Nous avons aussi à leur payer une petite somme en argent, et il est expressément entendu avec eux qu'ils acceptent ces présents et paiements comme équivalent de toutes leurs anciennes réclamations.

De cette manière, le Gouvernement n'a plus à s'occuper du passé pour cette section du pays située entre les hautes terres et le lac des Bois.

Une députation de sauvages du lac Seul nous a aussi rencontrés ici, et par elle nous avons appris aux sauvages de cette section qu'ils seraient parties aux traités qui allaient être passés et profiteraient des avantages devant en résulter.

Jusqu'à présent diverses causes nous ont empêché d'entrer en arrangement formel et définitif avec les sauvages.

Il nous a d'abord fallu prendre le temps de délibérer avec calme sur différents points du traité, afin qu'ils sussent bien ce que l'on attendait d'eux. Nous leur avons fait complètement connaître les vues du Gouvernement, qui étaient d'obtenir la cession de leurs droits territoriaux, moyennant des réserves de terre et paiements annuels qui leur seraient faits.

D'un autre côté, une maladie ressemblant beaucoup à la scarlatine s'était déclarée parmi ceux réunis ici, ce qui exigea leur séparation immédiate, qui est maintenant presque complète, pour empêcher que cette maladie ne fit de plus grands ravages. Trois en sont morts